

<p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p>◆</p> <p>Siège :</p> <p>3 Impasse de Charlemagne</p> <p>66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p><b>N°DL2023-0127</b></p> <hr/> <p>Séance du :</p> <p><b>07 AVRIL 2023</b></p>
<p><b>CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE RENOUVELLEMENT DES FOURNISSEURS D'ACCÈS INTERNET ET TÉLÉCOM</b></p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2023, à l'Espace Jean Latrobe –Salle Carignan située Rue du Château à Ortaffa 66560, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

**Étaient présents :**

Antoine PARRA, Julie SANZ, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Georges GUARDIA, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Guy LLOBET, Nicolas GARCIA, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, José BELTRA, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

**Étaient représentés :**

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Christian GRAU donne procuration à Antoine PARRA, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER donne procuration à Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN donne procuration à Nicolas GARCIA, Martine JUSTO donne procuration à Marie-Thérèse IMBARD, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, Samuel MOLI donne procuration à Gilbert CRITELLI.

**Étaient absents :**

Guy ESCLOPE, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres présents : 34

Nombre de votants : 45

Nombre de procurations : 11

**Secrétaire de Séance :**

Raymond PLA

**Monsieur le Président expose :**

<p>Accusé de réception en préfecture 066-200043602-20230407-DL2023-0127-DE Date de télétransmission : 17/04/2023 Date de réception préfecture : 17/04/2023</p>
--

Dans l'objectif de simplifier les démarches administratives pour les communes et de diminuer globalement les coûts, il est proposé de constituer un groupement de commande pour le renouvellement des fournisseurs d'accès internet et télécom, tout comme celui qui avait été formé en 2019.

Les membres de ce groupement de commande sont Cerbère, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-fontaines, Sorède, L'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée Et la Communauté de communes.

La Communauté de communes se fera assister par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) :

- Pour faire l'état des lieux de l'existant des 9 membres,
- Pour être force de proposition sur les choix techniques à faire,
- Pour rédiger toutes les pièces de l'appel d'offres,
- Pour analyser les candidatures,
- Et pour contrôler la mise en place du marché.

Le coût de cette AMO, environ 10 000-€, sera intégralement pris en charge par la Communauté de communes.

Le périmètre de la consultation est le suivant :

- Lot 1 : Téléphonie fixe, accès internet et liaisons Intranet,
- Lot 2 : Communications Machine to Machine (M2M)

Ce groupement de commandes aura pour objet, d'une part de réaliser des économies d'échelles par une mutualisation des procédures d'achats et de passation des marchés publics, d'autre part, pour objectif de mieux coordonner l'ensemble des opérations.

Au vu des éléments qui précèdent, il est proposé au Conseil communautaire de se prononcer.

**Vu** les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2019,

**Vu** le projet de convention ci-annexé,

**Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,**

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**Décide** de constituer avec les communes de Cerbère, Ortaffa, Palau-del-Vidre, Port-Vendres, Saint-André, Saint-Génis-des-fontaines, Sorède, avec l'Office de Tourisme Intercommunal Pyrénées-Méditerranée, et avec la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibéris, un groupement de commandes pour le renouvellement des fournisseurs d'accès internet et télécom,

**Autorise** Monsieur le Président à signer la convention définissant les modalités de ce groupement de commandes ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier,

**Désigne** la CC ACVI en tant que coordonnateur, et sera donc chargée de la gestion des procédures dans le respect des règles en vigueur relative aux marchés publics. Le coordonnateur organisera l'ensemble des opérations de sélection d'un ou des cocontractants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 12/04/2023

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du  
fait de sa publication et sa transmission en  
Préfecture**

**Le Président de la Communauté de Communes**

**Antoine PARRA**

A red circular stamp of the Communauté de Communes ACVI is overlaid with a black ink signature. The stamp features a central emblem with a sun and a star, surrounded by the text 'Communauté de Communes' and 'ACVI' at the bottom. The signature 'Parra' is written in a cursive style across the stamp.

**La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.**